REMARQUES IMPORTANTES :

-HUIT JOURS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE PRÉVIENDRA L'ARCHITECTE PAR LETTRE RECOMMANDÉE.
-LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE MIS EN CAUSE POUR TOUS LES ACTES, TRAVAUX, RÉALISATIONS OU ÉTUDES EFFECTUÉS AVANT LA RÉCEPTION DE CE DOCUMENT L'INFORMANT DU DÉBUT DES TRAVAUX.
-TOUS LES ÉLÉMENTS DE RÉSISTANCE ET STABILITÉ FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR UN BUREAU D'INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ QUI ASSURERA SEUL LA RESPONSABILITÉ DE SES CALCULS. CES ÉTUDES DE RÉSISTANCE SERONT RÉALISÉES À LA DEMANDE DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET NE SONT PAS COMPRISES DANS LA MISSION DE L'ARCHITECTE.
-TOUS LES ÉLÉMENTS DE FONDATION ET STABILITÉ SONT RENSEIGNÉS ET / OU COTÉS SUR LES PLANS D'EXÉCUTION SELON DES BASES THÉORIQUES MINIMALES ET SERONT ADAPTÉS, SI NÉCESSAIRE, SUIVANT LES CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES ET LA NATURE DU TERRAIN, IL EST DONC IMPÉRATIF DE FAIRE RÉALISER UNE ÉTUDE PAR UN BUREAU SPÉCIALISÉ ET RECONNU POUR SES COMPÉTENCES EN LA MATIÈRE, CELUI-CI PRATIQUERA UN SONDAGE DU TERRAIN (ESSAIS DE SOL) ET DE L'ENVIRONNEMENT AFIN DE DÉTERMINER DES FONDATIONS ADÉQUATES. SI LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE DÉCIDE DE NE PAS DEMANDER CES EXAMENS PRÉALABLES, L'ARCHITECTE SERA DÉGAGÉ DE TOUTES RESPONSABILITÉS QUANT À D'ÉVENTUELS PROBLÈMES DE STABILITÉ POUVANT EN RÉSULTER.
-EN FONCTION DE LA NATURE ET DE LA CONFIGURATION DU TERRAIN, UN SYSTÈME DE DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE ADAPTÉ SERA PRÉVU AU NIVEAU DES FONDATIONS.
-TOUS LES BOIS MIS EN OEUVRE SERONT TRAITÉS (FONGICIDE ET INSECTICIDE).
-TOUS LES RACCORDEMENTS DES NOUVELLES INSTALLATIONS SANITAIRES AU RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE PUBLIC SERONT RÉALISÉS SUIVANT LES NORMES EN VIGUEUR.
-LES LIMITES DE PROPRIÉTÉS, PARCELLES, MITOYENNETÉS ET SERVITUDES ÉVENTUELLES SONT RENSEIGNÉES À TITRE INDICATIF, ELLES SERONT ÉTABLIES, SI NÉCESSAIRE, PAR UN GÉOMÈTRE, À LA DEMANDE DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
-TOUTES LES DISPOSITIONS SERONT PRISES PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET PAR LES ENTREPRENEURS AFIN DE NE PAS NUIRE AUX PROPRIÉTÉS, BÂTIMENTS ET AUTRES INSTALLATIONS VOISINES ET D'ASSURER UNE PARFAITE SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER ET SUR SES ABORDS.
-AVANT EXÉCUTION, L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA TOUTES LES COTES ET PRÉVIENDRA L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS OU CONFUSIONS.
-LES ARTICLES ET CLAUSES PARTICULIÈRES FIGURANT AU CONTRAT ÉTABLI LE 14 - 06 - 1999, ENTRE L'ARCHITECTE ET LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE, SONT D'APPLICATION.

POUR ACCORD.

LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE,

L'ENTREPRENEUR,

ESPACE ARCHITECTURE

PATRICK CASTIAUX
ARCHITECTE
INSCRIT AU TABLEAU DU CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DU HAINAUT

5, RUE DES WAGNONS - 7380 QUIEVRAIN
BUREAU D'ETUDE. TÉL. 065 / 43.00.12

PROVINCE DE HAINAUT

COMMUNE DE QUIEVRAIN

PROJET	CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
MAITRE DE L'OUVRAGE	MONSIEUR FRANCIS PHILIPPE & MADAME MARIE-FRANCE HAVET Rue du Marais, 106 -7380- QUIEVRAIN Tél.: 065/43.05.65.
SITUATION CADASTRE	Rue de Bavay -7380- BAISIEUX (QUIEVRAIN). SECTION CADASTRALE A,n°202g2
ETUDE	VUES EN PLAN, ELEVATIONS, COUPE, SITUATION, IMPLANTATION.
ECHELLES	1 / 50 1 / 1250 1 / 500
MODIFICATIONS	

VU POUR ACCORD, LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE,	VU POUR ACCORD, L'ENTREPRENEUR,	L'ARCHITECTE,	DOSSIER N° 14 - 99
			PLAN N° 01 - 11
DATE	QUIÉVRAIN, LE 05 - 07 - 1999,		

ESPACE

SECTION A.

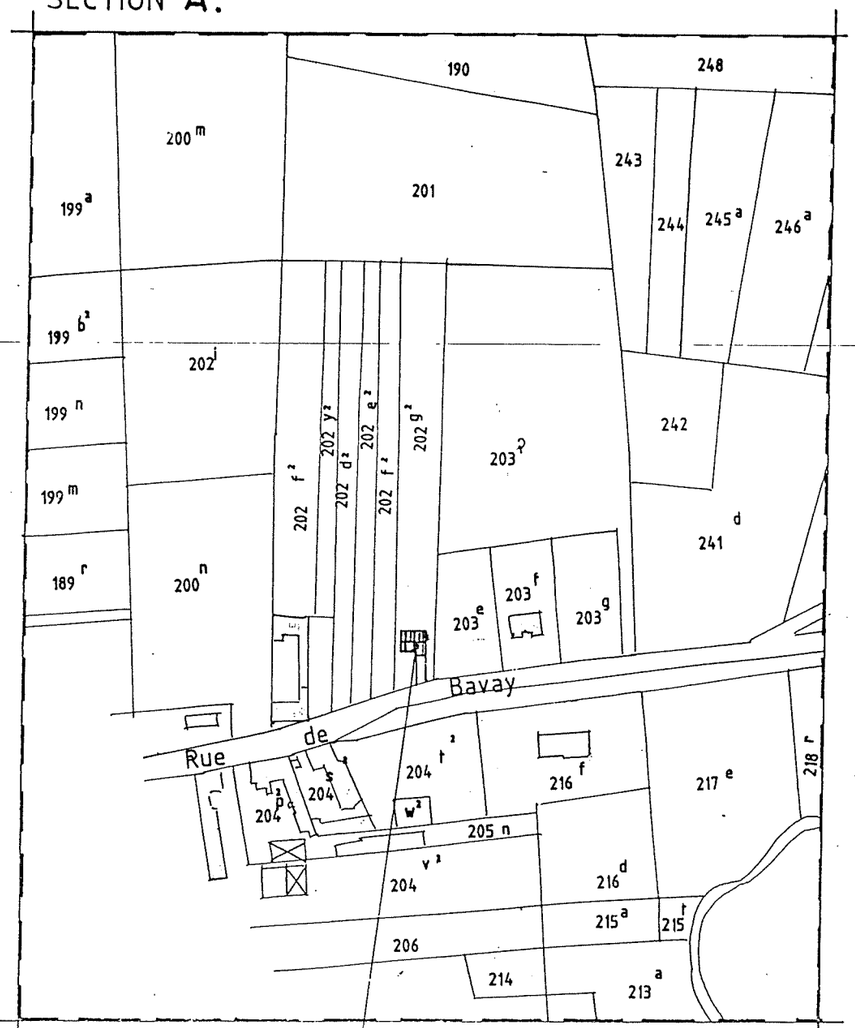

SITUATION ech: 1/2500.

OBJET DE LA DEMANDE

PROPRIETE DE Mr et Mme PHILIPPE

SECTION CADASTRALES : B 202 g²

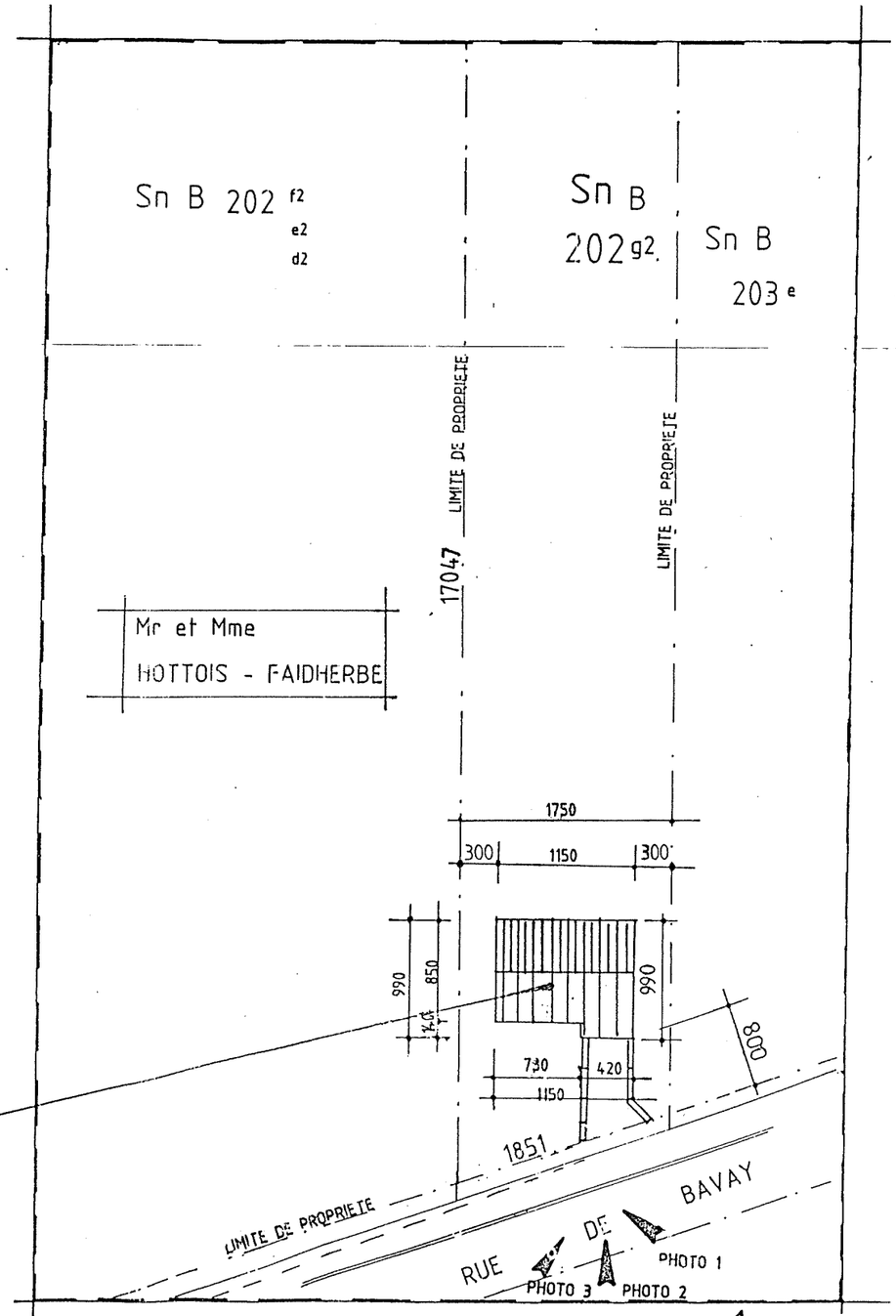

IMPLANTATION ech: 1/500

DOSSIER N° 14 - 99

PLAN N° 02 - 11

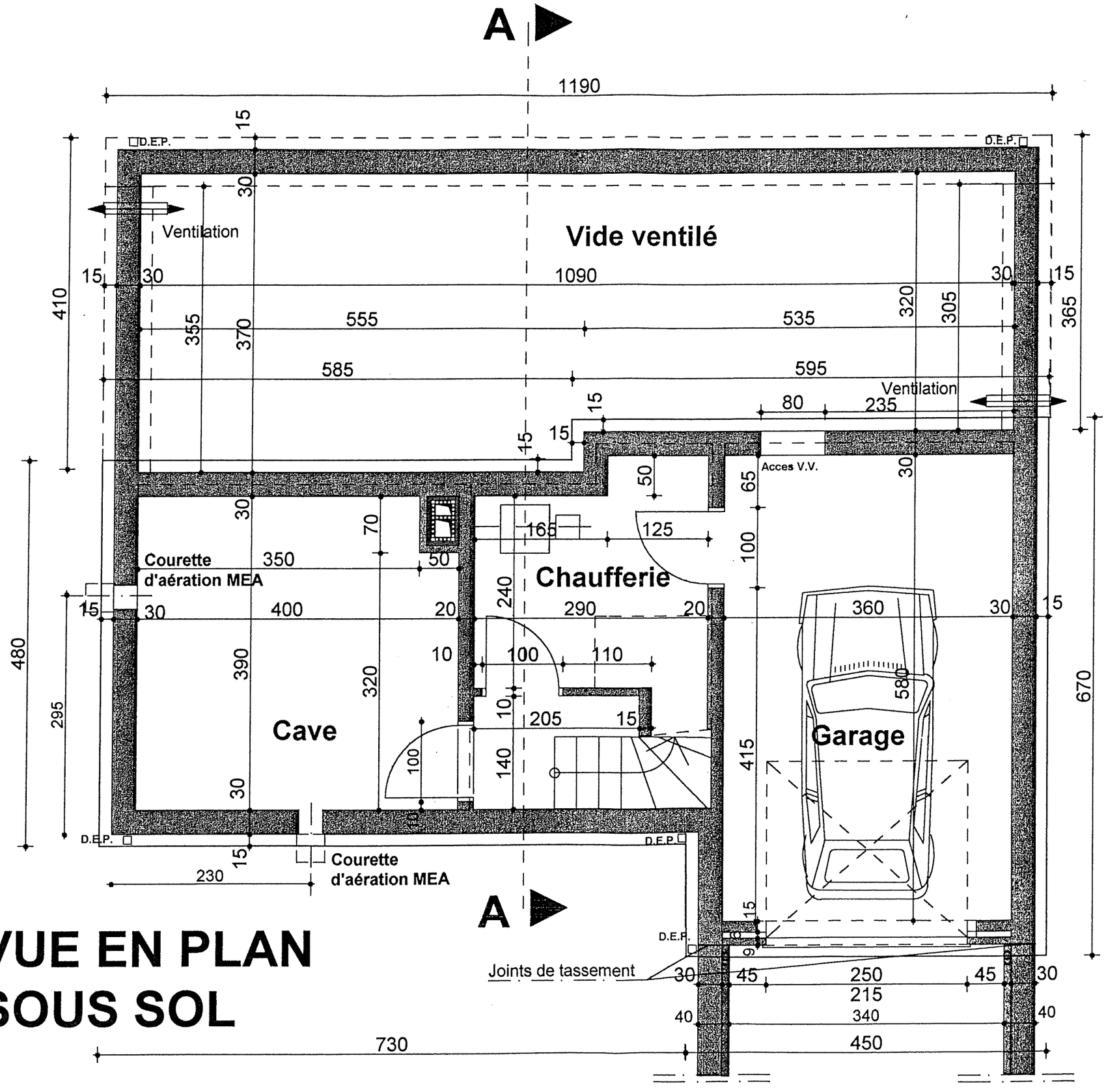

VUE EN PLAN SOUS SOL

DOSSIER N° 14-99

PLAN N° 03-11

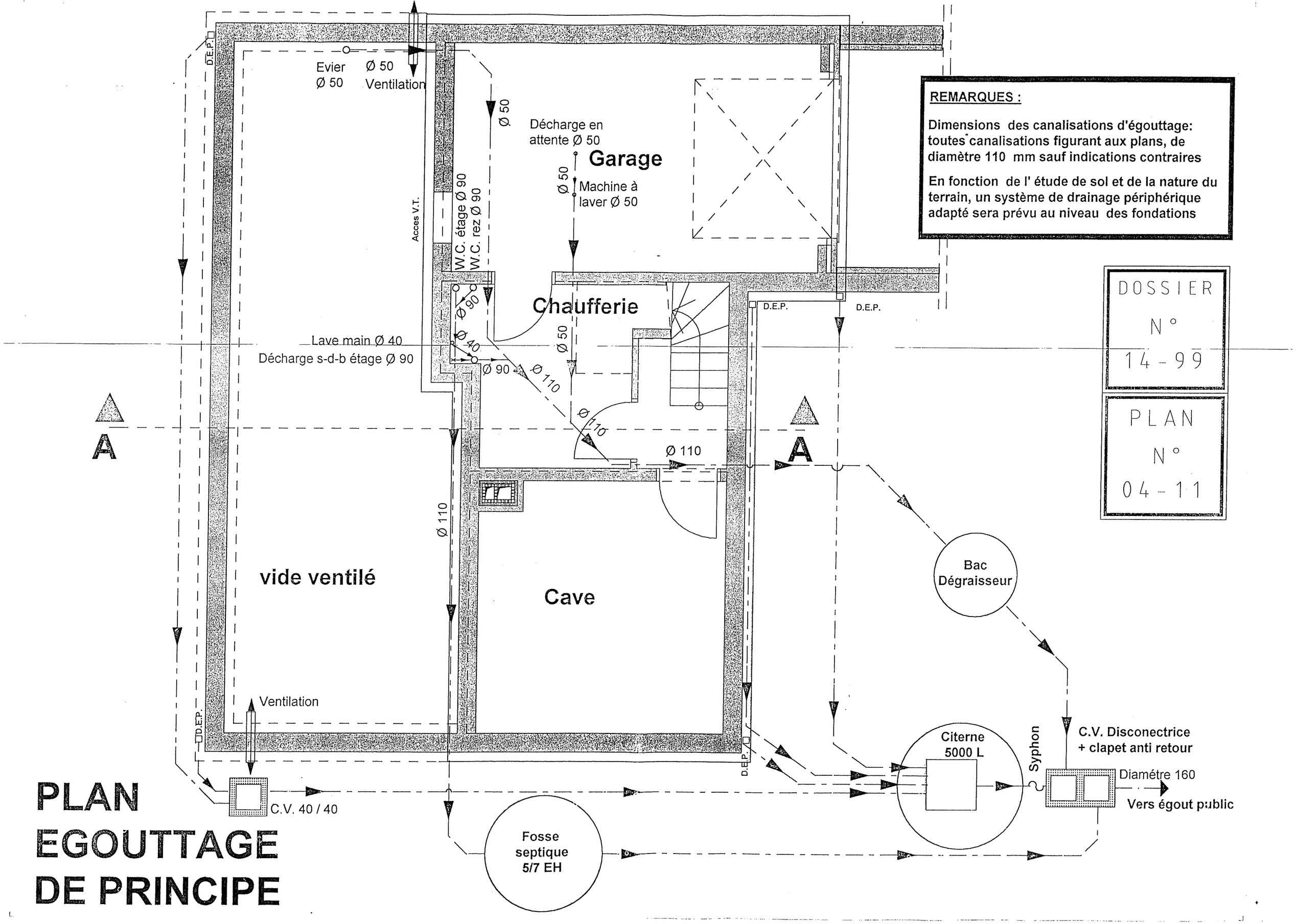

REMARQUES :

Dimensions des canalisations d'égouttage: toutes canalisations figurant aux plans, de diamètre 110 mm sauf indications contraires

En fonction de l' étude de sol et de la nature du terrain, un système de drainage périphérique adapté sera prévu au niveau des fondations

DOSSIER N° 14-99

PLAN N° 04-11

PLAN EGOUTTAGE DE PRINCIPE

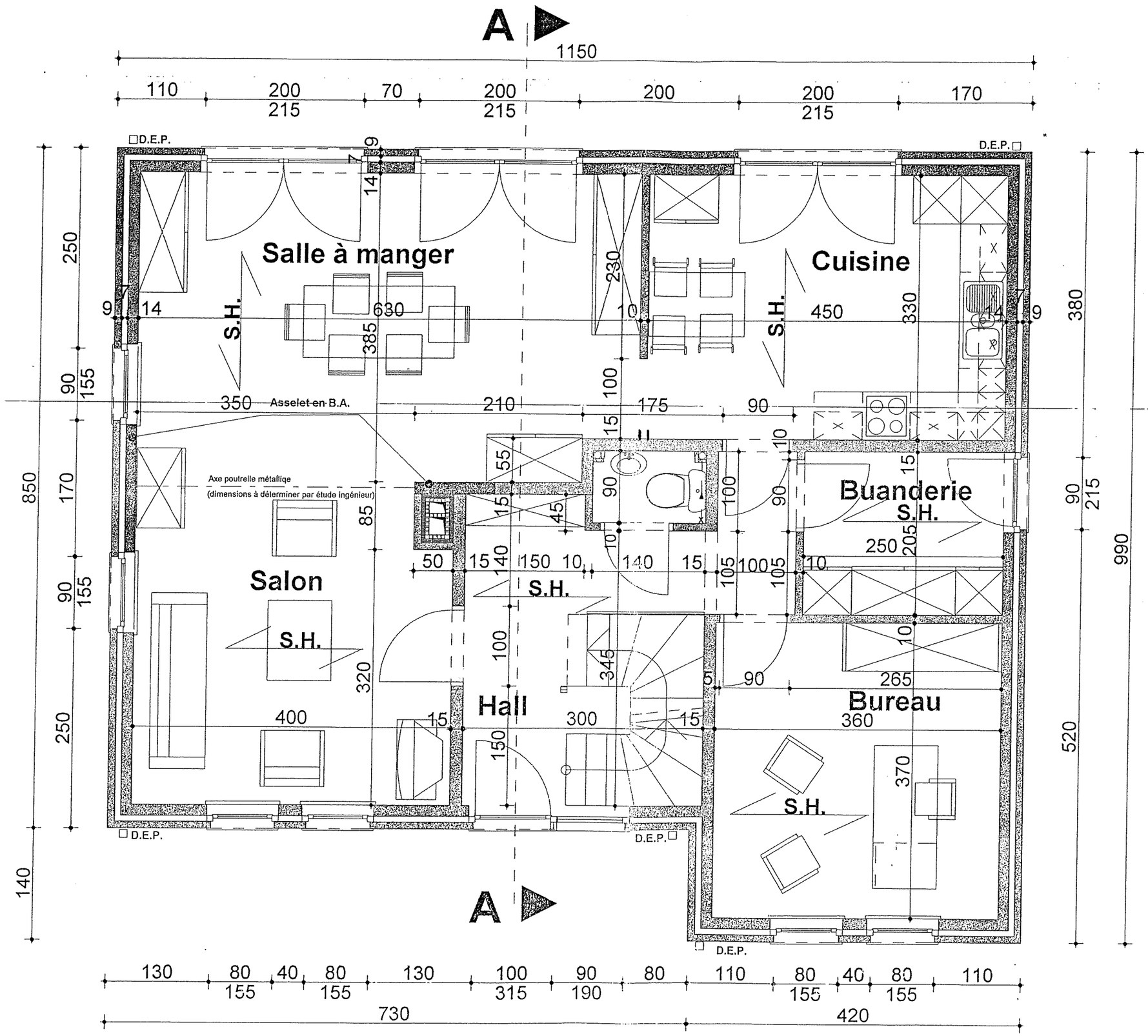

VUE EN PLAN

DOSSIER N° 14-99

PLAN N° 05-11

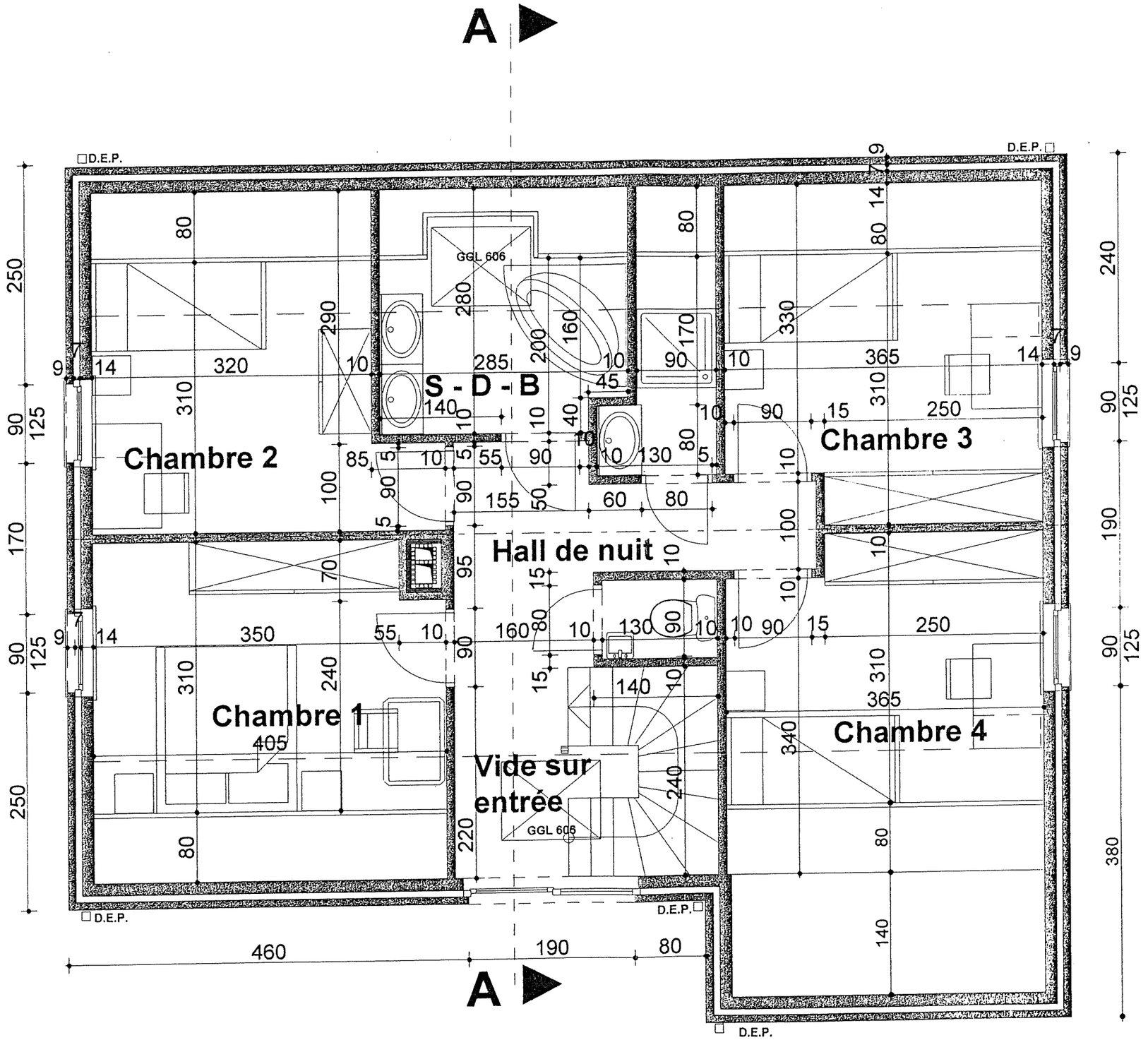

VUE EN PLAN ETAGE

DOSSIER N° 14-99

PLAN N° 06-11

ELEVATION SUD OUEST (à rue)

LEGENDE DES MATERIAUX :

COUVERTURE EN TUILES TERRE CUITE (ton noir).
GOUTTIERES EN ZINC.
DESCENDANT EAUX PLUVIALES EN ZINC, AVEC PLANCHE DE RIVE EN BOIS TRAITE.
MACONNERIES DE PAREMENT, EN BRIQUES (ton rouge) .
MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC (ton blanc), AVEC DOUBLE VITRAGE CLAIR.
SEUILS EN PIERRE BLEUE.

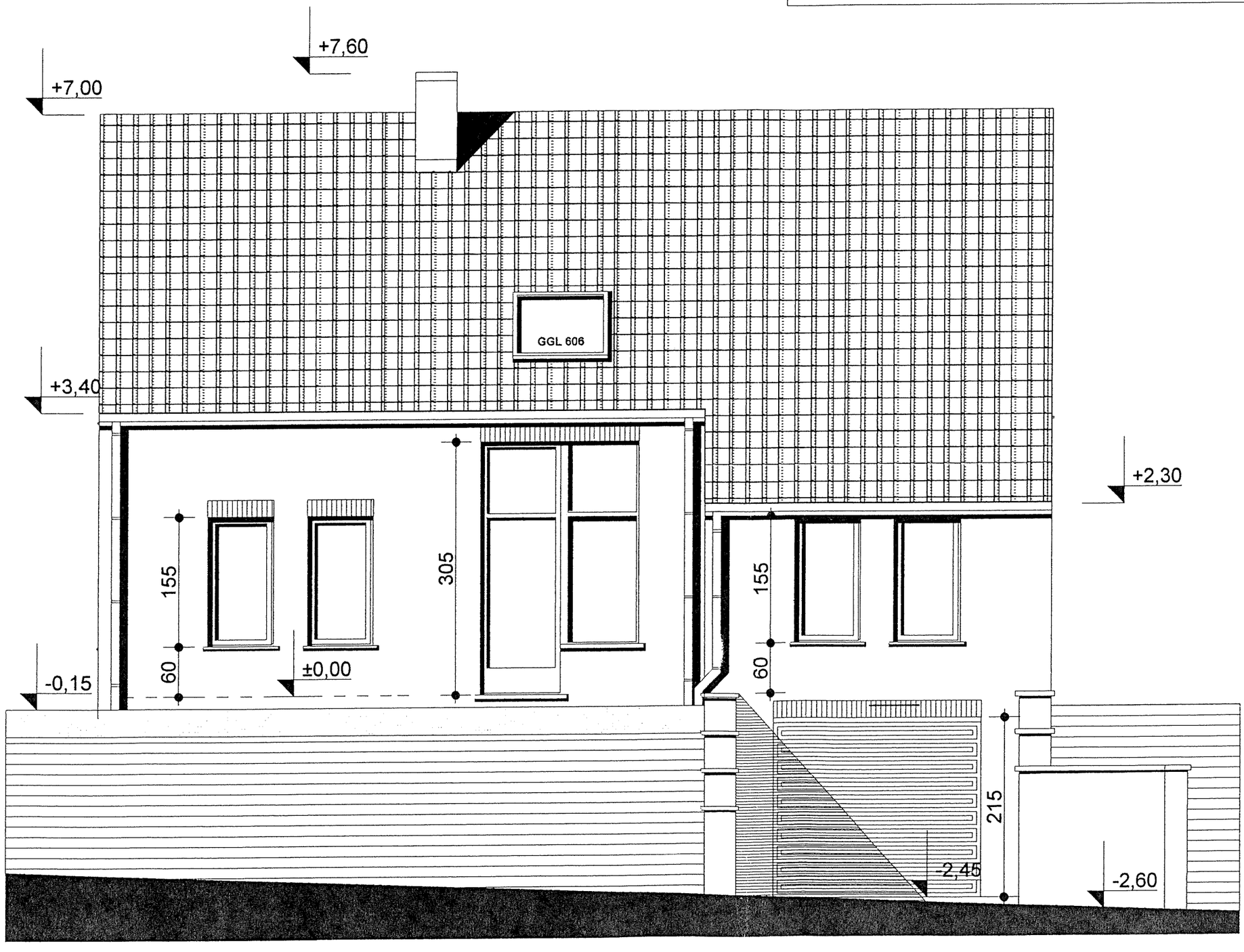

DOSSIER N° 14-99

PLAN N° 07-11